

TARIFS ASSAINISSEMENT *

A compter du 1er Janvier 2024

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarif HT / m ³	1,6733 €
---------------------------	----------

REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante :	200 € HT
Contrôle diagnostic dans le cadre d'un acte de vente :	230 € HT
Contrôle de conception et d'implantation ou de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée (< ou = 20 EH) :	200 € HT
Contrôle de conception et d'implantation ou de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée (> 20 EH) :	250 € HT
Contre-visite :	70 € HT

** Il s'agit des tarifs approuvés par le Conseil d'Administration de la Régie. Les taxes ou redevances collectées par la Régie pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau, TVA...) ne sont pas mentionnées ici.*